



Dispositions d'exécution pour les Championnats suisses (CS) carabine et pistolet 10m pour les concours individuels

Edition 2025 - Page 1

Doc.-N° 2.40.06 f

La Section Championnats suisses édicte les dispositions d'exécution (DE) suivantes pour les Championnats suisses (CS) carabine et pistolet 10m pour les concours individuels:

Protection des données au Sport populaire

En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (p. ex. nom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission de ces données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

Plus d'informations sur:

https://www.edoeb.admin.ch/edoeb/fr/home/datenschutz/freizeit_sport/teilnahme_sport.htm

1. Bases

- 1.1 Règlement des Championnats de match décentralisés (CMD) et des Championnats suisses (CS) carabine et pistolet 10m
- 1.2 Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF; édition 2024)
- 1.3 Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- 1.4 DE relatives au droit de participation de ressortissants étrangers aux concours de la FST
- 1.5 DE pour le tir des juniors
- 1.6 DE concernant les allègements accordés aux tireurs¹ handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles de la Fédération Internationale Para-tir (WSPS; édition 2022)
- 1.7 Directives relatives à la lutte contre le dopage

2. Date, lieu et programme de compétition

Date: du vendredi 28 février au dimanche 2 mars 2025

¹ Si pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document, il va sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

Programme de compétition			
Jour	Date	Discipline	Catégorie
Vendredi	28 février 2025	Pistolet 10m	Femmes / hommes / seniors (m et f) / WSPS
		Carabine 10m	Seniors (m et f)
Samedi	1 ^{er} mars 2025	Pistolet 10m	Juniors (m et f) U19 - U21 / Juniors (m et f) U17 / Juniors (m et f) U10 - U15 /
		Carabine 10m	Juniors (m et f) U10 - U15 / Juniors f U19 - U21 / Juniors (m et f) U17
Dimanche	2 mars 2025	Carabine 10m	Hommes / femmes / juniors m U19 - U21 / WSPS / handicapés de la vue
Pour l'horaire détaillé, voir annexe A			

3. Droit de participation

3.1 Participation

Les meilleurs tireurs selon le classement des CMD carabine et pistolet 10m sont qualifiés pour les CS 10m. Les listes de départ seront publiées sur le site internet de la FST. Les handicapés de la vue qualifiés seront personnellement invités (courriel ou lettre) à participer aux CS.

3.2 Ressortissants étrangers

Les ressortissants étrangers ne peuvent participer aux CS 10m dans les concours individuels.

Les ressortissants de la Principauté du Lichtenstein ont les mêmes droits que les Suisses (ne sont pas considérés comme étrangers) conformément à l'article 2 al. 4 des RTSp pour les participants (Doc.-N°1.10.4025).

3.3 Empêchements

Les tireurs empêchés de participer à la compétition doivent se désister au plus tard 24 heures avant le début des compétitions auprès de:

- **CS carabine 10m**
Daniela Gyger, Dünnerstrasse 20, 4702 Oensingen
Mobile: 079 440 97 28 E-mail: daniela.gyger@swissshooting.ch
- **CS pistolet 10m**
Jakob Duppenhaler, Zeughausstrasse 4, 3400 Burgdorf
Mobile: 079 480 52 50 E-mail: jakob.duppenhaler@swissshooting.ch

En cas d'absence sans excuse, la finance de participation est due et à payer ultérieurement. La facturation aura lieu après les CS 10m.

3.4 Nombre de places disponibles

Le nombre de places disponibles aux diverses disciplines est précisé dans **l'annexe A: Horaire**.

3.5 Licence

La carte de licence est à présenter. Les participants doivent s'assurer que la discipline en question est correctement enregistrée. Celui qui ne peut présenter sa carte de licence ou prouver qu'elle a été correctement enregistrée dans SAT/FST-Admin (p.ex. par un extrait de la liste des licenciés de sa société) n'est pas admis à la compétition ou peut être disqualifié par la suite (dans les cas exigeant une enquête).

4. Programme de tir

4.1 Finale

La Finale se déroule selon les Règles ISSF, édition 2024.

4.2 Contrôle des armes de sport, de l'équipement et des vêtements

Selon les annexes

- A: Horaire
- B: Contrôle de la rigidité des vêtements de tir

4.3 Attribution des cibles

Sera publiée avec la liste des participants sur le site Internet de la FST, sous «www.swissshooting.ch».

4.4 Classes d'âge / Nombre de coups et participants

Classes d'âge	Année de naissance	Nombre de coups (carabine ou pistolet 10m)	Nombre de participants	
			Carabine 10m	Pistolet 10m
Juniors (m et f) U10 - U15	2017 - 2011	20	30/30	20
Juniors m U17	2010 - 2009	40	30	20
Juniors f U17	2010 - 2009	40	30	20
Juniors m U19 - U21	2008 - 2005	60	50	35
Juniors f U19 - U21	2008 - 2005	60	60	25
Elite hommes	2004 - 1980	60	60	40
Elite femmes	2004 - 1980	60	50	20
Seniors (m et f)	1979 et plus âgés	60	60	50
WSPS (debout)	-	60	6	10
WSPS (couché)	-	60	5	-
Handicapés de la vue (debout)	-	60	4	-
Handicapés de la vue (couché)	-	60	4	-

Le passage d'une classe d'âge à une autre n'est pas autorisé. Les tireurs prennent part à la discipline correspondant à leur année de naissance.

4.5 Evaluation des coups

Marquage électronique des coups système Polytronic avec saisie en ligne.

4.6 Classements

Classements selon les Règles ISSF.

4.7 Equipement

Un contrôle de l'équipement est obligatoire pour tous les participants.

Equipement selon les Règles ISSF 2024.

4.8 Réclamations

Les réclamations doivent parvenir au jury du concours dans les 10 minutes suivant la publication du classement.

4.9 Jury

Le jury du concours est composé de trois personnes.

5. Finances

Finance de participation:

- Juniors U10 - U17
Fr. 10.-
- Elite hommes / Elite femmes / Seniors (m et f) / Juniors (m et f) U19 - U21 / WSPS / handicapés de la vue
Fr. 30.-

6. Contrôle du dopage

Des contrôles du dopage peuvent être ordonnés lors des CS 10m.

7. Distinctions

Par discipline, aux trois premiers classés: médailles en or, argent et bronze. Les rangs quatre à huit reçoivent un diplôme.

8. Proclamation des résultats

La présence des médaillés est obligatoire; en cas d'absence, la médaille n'est pas remise. Un jeu de médailles ne sera remis que si six tireurs au moins sont classés.

9. Dispositions finales

Ces DE

- remplacent toutes les dispositions antérieures, notamment celles des DE pour les CS 10m de la saison 2024 du 10 juillet 2023;
- ont été approuvées par la Division Carabine 10/50m le 8 juillet 2024;
- entrent immédiatement en vigueur.

Fédération sportive suisse de tir

Max Müller	Ignaz Juon
Chef Division	Préposé aux
Carabine 10/50m	Championnats suisses

Annexes

A: Horaire

B: Contrôle de la rigidité des vêtements de tir

Annexe A: Horaire**Vendredi, 28 février 2025**

Contrôle des armes de sport, de l'équipement et des vêtements	06.30 - 17.00 heures
--	-----------------------------

Arme de sport	Catégorie	Nombre de participants	Nombre de coups	Installation au poste de tir	Préparation	Qualification	RT = Reporting Time		Proclamation des résultats
							F = Finale		
Pistolet	Femmes	20	60	07.50 - 08.00	08.00 - 08.15	08.15 - 09.30	RT	11.15	13.15
							F	11.45	
Pistolet	Hommes	40	60	07.50 - 08.00	08.00 - 08.15	08.15 - 09.30	RT	12.15	13.30
							F	12.45	
Pistolet	Seniors m	50	60	09.40 - 09.50	09.50 - 10.05	10.05 - 11.20	RT	13.15	14.30
	Seniors f						F	13.45	
Pistolet	WSPS	10	60	09.40 - 09.50	09.50 - 10.05	10.05 - 11.20			13.00
Carabine	Seniors m	60	60	14.20 - 14.30	14.30 - 14.45	14.45 - 16.00	RT	16.30	18.00
	Seniors f						F	17.00	

Samedi, 1^{er} mars 2025**Contrôle des armes de sport, de l'équipement et des vêtements****06.30 - 17.30 heures**

Arme de sport	Catégorie	Nombre de participants	Nombre de coups	Installation au poste de tir	Préparation	Qualification	RT = Reporting Time		Proclamation des résultats
							F = Finale		
Pistolet	Juniors m U19 - U21	35	60	07.50 - 08.00	08.00 - 08.15	08.15 - 09.30	RT	11.20	13.15
							F	11.50	
Pistolet	Juniors f U19 - U21	25	60	07.50 - 08.00	08.00 - 08.15	08.15 - 09.30	RT	12.00	13.30
							F	12.30	
Pistolet	Juniors m et f U17	20 / 20	40	09.50 - 10.00	10.00 - 10.15	10.15 - 11.05			11.30
Pistolet	Juniors m et f U10 - U15	20	20	09.50 - 10.00	10.00 - 10.15	10.15 - 11.05			11.30
Carabine	Juniors m et f U10 - U15	30 / 30	20	13.10 - 13.20	13.20 - 13.35	13.35 - 14.25			14.45
Carabine	Juniors f U19 - U21	60	60	14.35 - 14.45	14.45 - 15.00	15.00 - 16.15	RT	17.30	18.45
							F	18.00	
Carabine	Juniors m et f U17	30 / 30	40	16.30 - 16.40	16.40 - 16.55	16.55 - 17.35			18.40

Dimanche, 2 mars 2025

Contrôle des armes de sport, de l'équipement et des vêtements	06.30 - 15.15 heures
--	-----------------------------

Arme de sport	Catégorie	Nombre de participants	Nombre de coups	Installation au poste de tir	Préparation	Qualification	RT = Reporting Time		Proclamation des résultats
							F = Final		
Carabine	Hommes	60	60	07.45 - 07.55	07.55 - 08.10	08.10 - 09.25	RT	11.15	13.30
							F	11.45	
Carabine	Femmes	50	60	09.40 - 09.50	09.50 - 10.05	10.05 - 11.20	RT	12.15	13.30
							F	12.45	
Carabine	Handicapés de la vue (debout)	4	60	09.40 - 09.50	09.50 - 10.05	10.05 - 11.20			15.30
Carabine	WSPS (debout)	6	60	09.40 - 09.50	09.50 - 10.05	10.05 - 11.20			15.30
Carabine	Juniors U19 - U21	50	60	13.30 - 13.40	13.40 - 13.55	13.55 - 15.20	RT	15.40	16.45
							F	16.10	
Carabine	Handicapés de la vue (couché)	4	60	13.30 - 13.40	13.40 - 13.55	13.55 - 14.45			15.30
Carabine	WSPS (couché)	5	60	13.30 - 13.40	13.40 - 13.55	13.55 - 14.45			15.30

Annexe B: Contrôle de la rigidité des vêtements de tir

Le contrôle de la rigidité des vêtements de tir ne sera effectué qu'auprès des tireurs qui se sont qualifiés pour une finale selon les Règles de l'ISSF. Tout tireur qualifié, dont les vêtements s'avèrent être trop rigides lors du contrôle effectué avant la finale, sera exclu de celle-ci et disqualifié du concours. Les records suisses obtenus par des tireurs portant des vêtements trop rigides ne seront pas reconnus.